

ÇA TOMBE BIEN



Grognon.—Voilà une heure, monsieur, que vous me regardez de travers. Si ça continue, je vous jure que je vous ferai regarder droit.
Levillé.—Je vous en serais reconnaissant, monsieur, car jusqu'ici aucun oculiste n'a pu y parvenir.

RÊVEUSE

*Dans le soir languoureux et doux,
 Et vers le couchant qui s'enflamme,
 Ils s'évoquent, comme des fous,
 Tes rêves frais de jeune femme.*

*Ils vont... et leur essaim joyeux,
 Porté par le souffle des brises,
 Se perd, emmi l'azur des cieux,
 Dans la nuit aux teintes grises.*

*Et le nuage, rêve ailé,
 Messager discret et fragile,
 S'enfuit à l'horizon voilé
 Qui, seul, recrit maître l'idylle.*

*Rêve... et tu n'entendras jamais
 Sonner l'heure des décevances...
 Rêve... et tu braveras en paix
 Toutes nos humaines souffrances.*

*C'est dans tes songes merveilleux
 C'est l'enfance que tu soulèves
 Et qui t'apparaît radieux...
 — Roman splendide aux pages brèves.*

*Mais qu'importe si le bonheur
 Est, ici-bas, chose éphémère ?
 Laisse épanouir ton cœur,
 Rêve toujours, ô jeune mère !*

*Rêve d'immuables amours...
 Rêve de caresses bénies...
 Pour conjurer les mauvais jours
 Rêve d'ivresses infinies.*

ANTONIN LUGNIER.

COURRIER FEMININ

Les jupes à plis, que nous continuons de ne pas trouver très jolies en drap ou en lainage, sont, au contraire, tout à fait élégantes et gracieuses en tissus légers.

La batiste, le linon, la mousseline de soie, toutes les étoffes qui nécessitent un transparent en soierie un peu ferme sont du plus bel effet, ainsi employées.

Comme ceintures, on porte beaucoup d'écharpes formées d'une large bande en mousseline, de soie ou en soierie légère, que l'on tourne autour de la taille et qui vient se nouer avec des pans très longs en arrière. Si on la noue de côté en avant, on lui donne au contraire des pans très courts, pas plus longs que les coques dont le meud est formé.

A côté de la manche large dont j'ai parlé dernièrement, on voit aussi réapparaître la manche courte. Celle-ci est étroite et emboîte juste le coude ; mais là, elle est garnie d'un sabot de dentelle plus ou moins long ou d'une ruche très fournie ou d'un volant.

Toujours des toques en paille souple qui se drapent comme de l'étoffe et dont les garnitures sont si variées qu'on aurait quelque peine à les décrire. On les orne plutôt en largeur qu'en hauteur, quoique cependant on en voie beaucoup toutes hérissées d'ailes d'oiseaux ou surmontées d'une belle aigrette.

Ces toques vont bien à toutes les femmes, même à celles dont les cheveux sont blancs.

Les sauvages qui portent des anneaux dans le nez et les gens civilisés qui suspendent à leurs oreilles de petites masses brillantes, ont besoin, pour attacher leur bimbeloterie, de se faire perforer la région qui va servir de support au cher petit bijou. Le percement du nez et des oreilles est généralement pratiqué par des spécialistes peu habitués aux soins de l'antisepsie ; aussi voit-on souvent des inflammations de la peau ou des glandes, des nécroses et même des maladies plus graves succéder à cette opération. Il importe donc que les instruments qui doivent servir à cette boucherie inutile soient tenus dans un état de propreté extrême ; priez donc ces "chirurgiens" d'occasion de vouloir bien imiter nos procédés d'asepsie et de flamber à la flamme d'une lampe à alcool les pointes perforantes,

après les avoir trempées dans de l'alcool à 90 ou dans une solution phéniquée. Avant l'opération, on lavera également l'oreille avec une solution phéniquée ; le bouchon sur lequel va reposer le lobe de l'oreille mérite aussi une toilette spéciale : le mieux sera de le faire tremper dans de l'eau qui sera portée à l'ébullition.

J'ai l'air de ne pas aimer beaucoup les boucles d'oreille ; peut-être ai-je mauvais caractère. Voyons donc ce qu'en dit le Dr J. Comby dans un livre récent qui s'adresse aux mères de famille : "Quelle est la valeur hygiénique du percement des oreilles chez les enfants ? Beaucoup de mères de famille, surtout dans le peuple, se hâtent de faire perforer les oreilles de leurs fillettes, dans l'espoir, soit de prévenir la gourme, les maux d'yeux, les maux d'oreilles quand l'enfant en est menacé, soit de la guérir quand elle en est atteinte. A-t-elle besoin de dire que c'est un simple préjugé, et que la petite opération en question n'a pas plus de valeur curative que de valeur prophylactique (préventive). On voit bien plus souvent le percement des oreilles être suivi de ces gourmes, qu'il devrait guérir et qu'il ne fait qu'aggraver quand elles existent. Donc, on ne peut rien attendre de bon, de favorable à la santé, de cette petite opération. Tout ce qu'on peut lui demander, c'est d'être inoffensive."

Il est un détail dans le caractère de J. B. de La Salle qui me gêne un peu sa mémoire : il détestait les femmes. Malade, il ne voulait pas que sa grand-mère entra dans sa chambre ; plutôt que de s'appuyer au bras d'une femme pour traverser un gué, il fit un plongeon dans la rivière. "La femme, disait-il, est une espèce de démon incarné qui tente l'homme, qui surprend son cœur et le porte au mal". Qui sait si ces amères paroles n'expriment pas le ressentiment de quelque blessure secrète ? Peut-être avait-il aimé sans retour dans sa jeunesse ; peut-être, sans chercher plus loin, s'en rapportait-il de bonne foi à certains Pères de l'Église qui ont fort malmené la plus belle moitié du genre humain ? Quoi qu'il en soit, si j'étais femme, ce n'est pas saint Jean Baptiste de La Salle que j'invoquerais dans mes prières.

XXX.

AVOCATS ET HUISSIERS

La verve populaire s'est toujours exercée aux dépens des gens de loi. L'hymne qu'on chante le jour de la fête de saint Yves porte la trace de cet esprit satirique :

*Advocatus sed non latro,
 O res miranda populo !*

On ne traduit pas de crainte de s'attirer des procès en diffamation qu'il mettraient l'imprimeur sur la paille...

Du reste, dans cette pieuse légende, l'ordre des avocats n'est pas le seul à écoper.

Elle raconte encore que saint Yves étant entré indument dans le paradis, un archevêque voulut lui faire évacuer les lieux.

Le saint breton plaida... Il fallait, pour être valable, que cette sentence lui fût régulièrement signifiée par huissier.

Tout le monde lui donna raison. Si au ciel on n'observe pas les formes les plus élémentaires de la justice, où diable ! les observerait-on ?

Et saint Pierre, céleste concierge, se mit à la recherche d'un huissier. Il n'en trouva pas... Jamais un huissier n'avait franchi le seuil du paradis !

C'est pourquoi le bienheureux saint Yves, honnête avocat, — *advocatus sed non latro !* — est encore au ciel. Il ne pourra en sortir que quand un huissier y entrera... et ce ne sera pas demain — disent les mauvaises langues.

Quant aux malheureux plaideurs, ils sont — toujours — en purgatoire !

PAS CONTRADICTEUR

La mère.— Comment ! un garçon comme toi faire des choses pareilles... Mais, malheureux, tu veux donc faire rougir mes cheveux blancs ! tu veux donc mourir sur l'échaud !

Le fiston.— Oui, m'man !

PRÉCAUTION SALUTAIRE

EXPRESSIF

Jenne mariée.— J'ai donné à un pauvre un des gâteaux que j'ai faits ce matin.

Le mari (solemnellement).— Requiescat in pace.

SA VENGEANCE

Latonche.— Si je me marie avec une jeune fille pauvre, c'est par vengeance, j'ai trop souffert.

Louchin.— Je comprends... un amour malheureux.

Latonche.— Non... C'est pour faire enrager mes créanciers.



L'ogre.— Pourquoi lais-tu la bête ainsi, mon petit Jean ?
Le petit Jean.— Parce que je sais que quand ils ont trop d'esprit, les enfants ne vivent pas.